



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 juin 2012

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 26 juin 2012 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de CHARSONVILLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Messieurs Michel OLLIVIER (Baule), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), Bruno VIVIER (Charsonville), André TERRASSE (Chevilly), Lucien HERVE (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Christian GAUCHARD (Epieds en Beauce), Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Roger NANTOIS (Messas), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Madame Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Messieurs Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel SILVESTRE (Tavers), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Ainsi que : Messieurs Joël HIAULT (Charsonville), Bernard TEXIER (Chevilly), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Jean BILLARD (Tavers), Madame Nathalie MATHIAS (Conseil Régional), Messieurs Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Olivier DUPUIS (Charsonville).

Étaient absents excusés : Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Messieurs Dominique AUBERT (Bricy), Brice LEMAIRE (Chaingy), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Claude LAFAGE (Patay), Hubert ABRAHAM (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Yves FICHOU (CCCB), Eric DOLIGE (Conseil Général), Madame Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale).

Monsieur le Maire de Charsonville accueille les membres du Comité Syndical. Il précise que sa commune adhèrera à la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne (CCBO) au 1^{er} janvier 2013 et qu'il ne sait pas si la commune continuera à adhérer au Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce l'année prochaine. Monsieur le Président du Pays Loire Beauce remercie Monsieur VIVIER pour son accueil. Monsieur le Président précise que le périmètre du Pays va évoluer compte tenu de la vision (contradictoire) de la Région et de la Préfecture.

Avant de passer à l'ordre du jour, il demande aux Membres d'effectuer une minute de silence en mémoire de Monsieur SAVOURE LEJEUNE, ancien Maire de Cercottes et père de l'actuel Maire.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 28 mars 2012, envoyé avec les convocations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 28 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec SEGILOG

Monsieur le Président précise que le contrat avec SEGILOG est arrivé à échéance le 31 mars 2012.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services avec SEGILOG pour une durée de 3 ans, à compter du 1er avril 2012,
- de l'autoriser à signer ledit contrat et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-15)**

3– Demande de subvention auprès du programme Leader pour l'impression de la carte des week-ends de la Route du Blé en Beauce 2012

Monsieur le Président présente la carte des week-ends de la Route du Blé en Beauce 2012 et précise qu'une demande de financement est faite dans le cadre du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès du programme Leader au titre du dispositif 413 d'un montant de 377,05 €,
- d'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

| Dépenses HT | | Recettes HT | | |
|--------------|---------------|------------------|---------------|------|
| Impression | 685,55 | Programme Leader | 377,05 | 55 % |
| | | Autofinancement | 308,50 | 45 % |
| TOTAL | 685,55 | TOTAL | 685,55 | |

- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-16)**

4 – Participation financière au poste de chef de projet Route du Blé en Beauce à la Maison de la Beauce

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'accord de coopération entre les Pays Beauce, Beauce Gâtinais en Pithiverais, Dunois, Loire Beauce et la Maison de la Beauce, il est prévu le recrutement d'un Chef de Projet Route du Blé en Beauce. Ses missions sont :

- ⇒ pilotage des actions de la Route du Blé en Beauce,
- ⇒ création de la marque de territoire et réflexion sur une structuration pérenne,
- ⇒ réalisation des actions de communications,
- ⇒ mise en place et animation des réseaux des sites patrimoniaux, des sites agricoles, ...
- ⇒ coordination des 4 Pays partenaires et optimisation de la dynamique touristique à l'échelle interdépartementale,
- ⇒ évaluation annuelle de l'activité touristique.

Une demande de financement a été faite auprès de la Région Centre via le dispositif CAP ASSO. La Maison de la Beauce a obtenu une subvention de 35 000 € au lieu de 45 000 €. Le Président de la Maison de la Beauce demande aux 4 Pays de compléter l'aide publique.

| Salaires chargés pour une année complète | | Recettes |
|--|----------------------------|-----------------|
| 40 450 € | Maison de la Beauce 20% | 8 090 € |
| | CAP ASSO (Région) accordée | 11 666.67 € |
| | GAL Beauce Dunois | 8 899 € |
| | GAL Loire Beauce | 8 899 € |
| | Pays Loire Beauce | 723.83 € |
| | Pays Beauce Gâtinais | 723.83 € |
| | Pays de Beauce | 723.83 € |
| | Pays Dunois | 723.83 € |
| | TOTAL | 40 450 € |

Pour l'année 2012, Monsieur le Président précise que la Chef de Projet est recrutée à partir du 17 juillet 2012, la subvention proratisée serait donc de **334,91 €**.

Monsieur le Président complète son intervention en précisant que le poste d'assistante/chargée de mission au sein du Pays sera amené à évoluer pour diminuer le temps passé sur la Route du Blé. Monsieur le Président fait part aux Membres de la volonté de Mademoiselle DAZARD de quitter le Pays pour se rapprocher de son lieu d'habitation. Il ajoute que le Pays se dirige vers un non-renouvellement de son contrat au 13 novembre 2012 et une modification en profondeur de sa fiche de poste.

Monsieur LE GALLO précise qu'il est important de se doter d'une équipe compétente pour mener des projets de développement touristique et culturel pour permettre une meilleure efficacité et lisibilité des actions.

Monsieur DURAND demande des précisions quant au retrait du Pays Chartrain. Monsieur le Président rappelle que des tensions existaient depuis de nombreuses années entre Terre de Beauce et Chartres sur le tracé de la Route du Blé qui ignorait la ville de Chartres. Mademoiselle DAZARD ajoute que malgré des acteurs touristiques dynamiques, aucune animation spécifique n'était effectuée par le Pays Chartrain.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De donner un accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'obtention d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2012, à hauteur de 334,91 € compte tenu du recrutement de la Chef de Projet à compter du 17 juillet 2012,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-17)**

5 – Validation de la candidature à l'appel à projet Plan Climat Energie Territorial

Monsieur le Président rappelle les engagements internationaux et nationaux pris dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto notamment les objectifs des « 3x20 » pour 2020 (20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % d'économies d'énergie) et la division par quatre des émissions d'ici 2050 (facteur 4).

Monsieur le Président précise que par délibération du 19 octobre 2011, le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce a montré son intérêt pour la démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET). Cet engagement volontaire répond à des préoccupations nationales et mondiales mais également à des préoccupations locales (dépendance aux énergies fossiles, hausse des coûts de l'énergie, ...). Le PCET vise deux objectifs :

- ⇒ l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

⇒ l'adaptation du territoire au changement climatique.

Monsieur le Président rappelle les engagements pris dans le cadre de la candidature au programme Leader et des orientations partagées du 3^{ème} Contrat Régional de Pays.

Monsieur le Président précise les avantages suivants :

- structuration des actions du Pays comme véritable épine dorsale,
- obtention de moyens financiers et techniques supplémentaires,
- point de départ d'une démarche SCoT à l'échelle du Pays.

Sur le SCoT, Monsieur le Président rappelle l'historique du Schéma Directeur et du SCoT de l'Agglomération Orléanaise. Il précise que les 3 Pays – Forêt d'Orléans Val de Loire, Sologne Val Sud et Loire Beauce – se sont réunis plusieurs fois pour envisager l'élaboration du SCoT. Il est envisagé de le réaliser à l'échelle des 3 périmètres de Pays permettant de s'appuyer sur les structures Pays déjà en place, sur des études actuelles ou à venir et sur le personnel du Pays (l'agent de développement étant l'ancienne directrice de l'urbanisme d'une ville de 15 000 habitants).

Concernant la candidature à l'appel à projet, les points suivants sont présentés :

- choix des thèmes : bâtiments, déplacements, énergies renouvelables, agriculture, précarité énergétique et urbanisme,
- recrutement d'un chargé de mission climat et ouverture du Conseil de Développement.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'engager la procédure d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial porté par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,
- De répondre à l'appel à candidature PCET organisé par l'ADEME, la Région Centre et l'Etat,
- D'approuver le recrutement d'un Chargé de Mission Climat, en cas d'accord des financeurs, et le plan de financement suivant :

| Années | Coût brut (salaires et charges) | Coût de fonctionnement | Coût total annuel |
|--------------|---------------------------------|------------------------|-------------------|
| Année 1 | 36 000 € | 4 000 € | 40 000 € |
| Année 2 | 37 500 € | 1 500 € | 39 000 € |
| Année 3 | 39 000 € | 1 500 € | 40 500 € |
| Total | 112 500 € | 7 000 € | 119 500 € |

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre du programme de l'année 1 :

| ANNEE 1 | Coût de l'opération (TTC) | ADEME | Région (Contrat de Pays) | Leader Loire Beauce | Pays |
|----------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|----------------|
| Animation | 40 000 € | 20 % | 30 % | 50 % | |
| | | 8 000 € | 12 000 € | 20 000 € | 0 € |
| Accompagnement | 50 000 € | 30% | 20 % | 42 % | 8 % |
| | | 15 000 € | 10 000 € | 20 900 € | 4 100 € |
| TOTAL Année 1 | 90 000 € | 23 000 € | 22 000 € | 40 900 € | 4 100 € |

- De solliciter les différents partenaires initiateurs de l'appel à candidature, pour obtenir leur appui technique et l'aide financière pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCET,
- De solliciter le dispositif 413-341 B du programme européen Leader du GAL Loire Beauce,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-18)**

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès du programme Leader au titre du dispositif 413 d'un montant de 2 360,97 €,
- d'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|--------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Animation | 4 292,68 | Programme Leader | 2 360,97 55 % |
| | | Autofinancement | 1 931,71 45 % |
| TOTAL | 4 292,68 | TOTAL | 4 292,68 |

- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-19)**

Concernant le SCoT, les Membres présents donnent leur accord sur le travail entrepris par le Pays.

6 – Validation du 3^{ème} Contrat Régional de Pays Loire Beauce

Monsieur le Président présente les modules du 3^{ème} Contrat :

🚦 Module Formation – Développement et innovation économique – 692 000 €

Concernant les zones d'activités, les investissements éligibles ont été modifiés. Le Président rappelle le souhait du Pays de financer un pourcentage du déficit de la zone. Le règlement d'application régional ne permet pas ce type de

financement. La subvention doit se calculer en fonction d'un pourcentage de dépenses. Il est donc proposé aux Membres de prévoir le financement des investissements qualitatifs à savoir paysagement, pistes cyclables, aires de covoiturage, équipements TIC, utilisation de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, aménagement de corridors écologiques, éclairage public éligible au certificat d'économie d'énergie.

Module Services à la population – 1 205 000 €

Madame MATHIAS invite le Pays à bien réfléchir à la date de démarrage du Contrat en fonction des dossiers démarrés entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} janvier 2012.

Monsieur LE GALLO s'interroge sur l'éligibilité d'une bibliothèque itinérante. Madame S.MARTIN lui précise que le dispositif ID en Campagne pourrait être plus adapté que le Contrat.

Module Habitat – 30 000 €

Monsieur BILLARD demande s'il existe des plafonds de subventions ou de dépenses. Monsieur le Président répond que le règlement régional ne permet plus de fixer de plafond. Il faut donc être vigilant sur les dépenses éligibles et les taux de subventions applicables.

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage, Monsieur le Président explique les échanges qu'il a dans le cadre de l'Association des Maires du Loiret avec la Préfecture.

Module Performance énergétique – 890 000 €

Monsieur le Président exprime des craintes quant aux montants de l'enveloppe. Il pense que de nombreux projets d'isolation vont se présenter et s'interroge sur la répartition des crédits. Il précise que le Bureau après avoir exploré plusieurs pistes, a décidé de réserver 2 enveloppes : une pour les communes de plus de 1 000 habitants de 600 000 €, et une pour les communes de moins de 1 000 habitants de 240 000 €.

Module Qualité des Paysages – 200 000 €

Monsieur le Président demande à la Région si elle finance les SCOT. Madame MATHIAS précise que la Région ne finance pas directement les SCOT mais peut financer des études liées à son élaboration comme la trame verte et bleue, le plan climat...

Monsieur LE GALLO demande des explications sur les travaux d'aménagement de rive à rive. Monsieur le Président explique qu'il a rencontré la Mission Val de Loire qui souhaite développer les cônes de vue entre les 2 rives de la Loire par exemple entre Baule et Dry.

Module Mobilité – 720 000 €

Monsieur le Président précise qu'un débat a eu lieu en Bureau sur le financement du passage souterrain à Artenay. Madame S. MARTIN informe les Membres que ce passage est lié à la création d'un nouveau quartier entre Artenay et le Hameau d'Autroche et qu'il sera nécessaire de sécuriser les déplacements des futurs habitants (notamment les enfants) vers le centre-bourg et les lieux de vie : écoles, piscine, gare, commerces, collège...

Module Biodiversité/Eau – 120 000 €

Module Economie Touristique – 40 000 €

Module Développement de l'accès à la culture – 100 000 €

Module Aménagement et cadre de vie – 130 000 €

Module Activités sportives et de loisirs – 500 000 €

Module Agriculture – 160 000 €

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe budgétaire présentée,
- de solliciter la date du 1^{er} juillet 2011 comme date de démarrage du Contrat,
- d'approuver le programme d'actions et de le soumettre à la Région Centre,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-20)**

7 – Questions diverses

Monsieur le Président précise que Stéphane JACQUET souhaite intégrer le Conseil de Développement sur les conseils de Monsieur DESCLERC.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-21)**

Monsieur VIVIER remercie le Pays d'avoir accueilli sa fille au sein du Pays et précise que ce stage n'a donné lieu à aucune indemnité. Mademoiselle VIVIER se présente et explique sa mission à savoir une note sur le SCOT Grenelle et l'élaboration d'un atlas cartographique des équipements sportifs et culturels du Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune de Charsonville pour son accueil. La séance est levée à 20 heures 15.